Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le 24/11/2026
ID : 032-253200075-20261120-2026_11_001-DE

REUNION DU COMITE
DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS

DELIBERATION 1

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt novembre à dix heures, le Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, le Président.

Etaient présents :

MM. Jean-Guy DUPUY, Philippe BARON, Jean-Marie BARTOLINI, Christophe BEGUE, Sébastien BIASIOLO, Bruno BLONDEAU, Michel BURGAN, Eric CADORÉ, Christian CARDONA, Didier CAZES, Franck CONDETTE, Cyril COTONAT, Ghislain DE CASTELBAJAC, Marie-Pierre DESBONS, Jean DUCLAVÉ, Roland DUPOUTS, David ESQUIRO, Gilles LABROUCHE, Pierre LACOMME, Guy LACOURT, Patrick LASSALLE, Jérôme LAUDET, Max LEZIAN, Cyrille PARRA, Christiane PIETERS, Paul RANCAN, Jean-Jacques SAGANSAN, Marie-José SEYCHAL, Philippe TERRAIL, Véronique THIEUX-LOUIT

Absents et excusés :

MM. Viviane CYRIAQUE, Pierre DELHOSTE, Marceau DORBES, Philippe DUFOUR, Jérôme GORISSE, Martine LABORDE, Philippe LALANNE, Sébastien LANSMANT, Antoine MENDES, Anne-Aymone PEYRUSSE,

Absents ayant donné pouvoir :

M. Patrick CAPMARTIN : pouvoir à Mme Véronique THIEUX-LOUIT

M. Benoît COUDERT : pouvoir à Paul RANCAN

M. Joël GRACIA : pouvoir à M. Pierre LACOMME

M. Vincent PAILLART : pouvoir à M. Cyril COTONAT

M. Alain POUDES : pouvoir à M. Jean-Guy DUPUY

MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2027 –

Conformément à l'article L1612-1 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que :

« jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris des crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. »

Monsieur le Président du Syndicat Territoire d'Energie Gers demande l'autorisation au Comité syndical de payer en 2027 les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2027 dans la limite d'un quart des crédits d'investissement ouverts en 2026.

Les crédits d'investissement ouverts en 2026 s'élèvent à 37 618 395 euros.

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le 24/11/2026
ID : 032-253200075-20261120-2026_11_001-DE

Après en avoir délibéré, le Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers autorise Monsieur le Président à payer en 2027 les dépenses d'investissement dans la limite de 9 404 598 euros sur les articles budgétaires répartis comme suit :

·	Article	2051	2000,00 €
·	Article	2041482	400 000,00 €
·	Article	2041582	30 000,00 €
.	Article	21318	10 000.00 €
.	Article	21321	10 000.00 €
.	Article	21351	75 000.00 €
.	Article	2158	20 000.00 €
·	Article	21838	10 000,00 €
·	Article	21848	10 000,00 €
·	Article	2315	6 000 000,00 €
·	Article	2317	1 537 598,00 €
·	Article	45811	500 000,00 €
·	Article	45813	500 000,00 €
·	Article	261	300 000,00 €
		Total	9 404 598,00 €

Après en avoir délibéré, le Comité accepte cette proposition.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,

Syndicat Territoire d'Energie Gers

Jean-Guy DUPUY

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le 24/11/2026
ID : 032-253200075-20261120-2026_11_002-DE

REUNION DU COMITE

DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS

DELIBERATION 2

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt novembre à dix heures, le Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, le Président.

Etaient présents :

MM. Jean-Guy DUPUY, Philippe BARON, Jean-Marie BARTOLINI, Christophe BEGUE, Sébastien BIASIOLO, Bruno BLONDEAU, Michel BURGAN, Eric CADORÉ, Christian CARDONA, Didier CAZES, Franck CONDETTE, Cyril COTONAT, Ghislain DE CASTELBAJAC, Marie-Pierre DESBONS, Jean DUCLAVÉ, Roland DUPOUTS, David ESQUIRO, Gilles LABROUCHE, Pierre LACOMME, Guy LACOURT, Patrick LASSALLE, Jérôme LAUDET, Max LEZIAN, Cyrille PARRA, Christiane PIETERS, Paul RANCAN, Jean-Jacques SAGANSAN, Marie-José SEYCHAL, Philippe TERRAIL, Véronique THIEUX-LOUIT

Absents et excusés :

MM. Viviane CYRIAQUE, Pierre DELHOSTE, Marceau DORBES, Philippe DUFOUR, Jérôme GORISSE, Martine LABORDE, Philippe LALANNE, Sébastien LANSMANT, Antoine MENDES, Anne-Aymone PEYRUSSE,

Absents ayant donné pouvoir :

M. Patrick CAPMARTIN : pouvoir à Mme Véronique THIEUX-LOUIT

M. Benoît COUDERT : pouvoir à Paul RANCAN

M. Joël GRACIA : pouvoir à M. Pierre LACOMME

M. Vincent PAILLART : pouvoir à M. Cyril COTONAT

M. Alain POUDES : pouvoir à M. Jean-Guy DUPUY

ADMISSION EN NON-VALEUR –

VU le Code général des Collectivités territoriales (CGCT), notamment l'article L1617-5,

VU le Code Général de la propriété des personnes publiques ou de la règlementation comptable M57 / M14,

VU l'état des créances irrécouvrables dressé et présenté par Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable d'Auch,

Considérant que les diligences nécessaires ont été exercées par le comptable public pour recouvrer les sommes mentionnées ci-dessous, mais se sont révélées infructueuses ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide :

- D'admettre en non-valeur le titre de recette irrécouvrable pour un montant de deux cent cinquante et un euros et vingt-et-un centimes d'un impayé Orange du 4 juin 2021.
- D'imputer la dépense correspondante au budget principal, section de fonctionnement, à l'article 6541 (Créances admises en non-valeur).
- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents afférents à l'exécution de la présente décision.

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le 24/11/2026
ID : 032-253200075-20261120-2026_11_002-DE

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président du Syndicat,

Syndicat Territoire d'Energie Gers

Jean-Guy DUPUY

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le 24/11/2026
ID : 032-253200075-20261120-2026_11_003-DE

REUNION DU COMITE

DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS

DELIBERATION 3

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt novembre à dix heures, le Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, le Président.

Etaient présents :

MM. Jean-Guy DUPUY, Philippe BARON, Jean-Marie BARTOLINI, Christophe BEGUE, Sébastien BIASIOLO, Bruno BLONDEAU, Michel BURGAN, Eric CADORÉ, Christian CARDONA, Didier CAZES, Franck CONDETTE, Cyril COTONAT, Ghislain DE CASTELBAJAC, Marie-Pierre DESBONS, Jean DUCLAVÉ, Roland DUPOUTS, David ESQUIRO, Gilles LABROUCHE, Pierre LACOMME, Guy LACOURT, Patrick LASSALLE, Jérôme LAUDET, Max LEZIAN, Cyrille PARRA, Christiane PIETERS, Paul RANCAN, Jean-Jacques SAGANSAN, Marie-José SEYCHAL, Philippe TERRAIL, Véronique THIEUX-LOUIT

Absents et excusés :

MM. Viviane CYRIAQUE, Pierre DELHOSTE, Marceau DORBES, Philippe DUFOUR, Jérôme GORISSE, Martine LABORDE, Philippe LALANNE, Sébastien LANSMANT, Antoine MENDES, Anne-Aymone PEYRUSSE,

Absents ayant donné pouvoir :

M. Patrick CAPMARTIN : pouvoir à Mme Véronique THIEUX-LOUIT

M. Benoît COUDERT : pouvoir à Paul RANCAN

M. Joël GRACIA : pouvoir à M. Pierre LACOMME

M. Vincent PAILLART : pouvoir à M. Cyril COTONAT

M. Alain POUDES : pouvoir à M. Jean-Guy DUPUY

TRAVAUX DU 4ième ETAGE, CONTRAT D'ARCHITECTURE –

Monsieur le Président rappelle au Comité syndical que Territoire d'Energie Gers a acheté le 4ième étage du 6 Place de l'Ancien Foirail pour permettre à Territoire d'Energie de satisfaire certaines de ses obligations.

L'objectif de cet achat est triple :

- Permettre de réaliser les réunions du Comité syndical dans ses locaux et ainsi ne plus être tributaire d'un agenda contraint par la réservation d'une salle.
- Permettre à Territoire d'Energie Gers d'avoir un étage à la norme PMR pour pouvoir recevoir des élus et du public en situation de handicap.
- Permettre à Territoire d'Energie Gers de pouvoir étendre ses offres de service auprès des communes en installant ceux-ci sur le 4ième étage.

Pour cela, nous avons sollicité trois cabinets d'architecture pour qu'ils proposent une offre afin de satisfaire aux objectifs fixés.

Ces cabinets ont l'habitude de travailler avec les collectivités locales.

- Le Cabinet SARL GIAVARINI-VILLENEUVE n'a pas répondu à notre sollicitation.
- Le Cabinet BETBEZE a visité les locaux et n'a pas remis de proposition.
- Le Cabinet AIROLDI a remis une proposition.

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le 24/11/2026
ID : 032-253200075-20261120-2026_11_003-DE

Monsieur le Président fait état de cette proposition :

Le montant HT des travaux est estimé à 170 000 euros HT, la proposition du Cabinet d'architecture est de fixer les honoraires à 12% du montant final hors taxe des travaux, soit des honoraires estimés à 20 400 euros HT.

Les éléments de la mission se décomposent de la manière suivante :

Les honoraires sont versés suivant l'échelonnement ci-dessous :

		ELEMENTS DE MISSION Cocher les éléments de la mission confiés	%	Cumul
x	OAD	Ouverture administrative du dossier	3,00	3,00
x	PRÉ	Etudes préliminaires	5,00	8,00
x	APS	Avant-Projet sommaire	8,00	16,00
x	APD	Avant-Projet définitif	14,00	30,00
x	DPC	Dosssier de demande de permis de construire	2,00	32,00
x	PCG	Projet de conception générale	18,00	50,00
x	DCE	Dossier de consultation des entrepreneurs	2,00	52,00
x	MDT	Mise au point des marchés de travaux	4,00	56,00
x	VISA	Visa des documents des entrepreneurs	6,00	62,00
x	DET	Direction de l'exécution des contrats de travaux	34,00	96,00
x	AOR	Assistance aux opérations de réception des travaux	2,00	98,00
x	DOE	Dossier des ouvrages exécutés	2,00	100,00

Il est proposé au Comité syndical de retenir le Cabinet AIROLDI pour un montant d'honoraires estimé à 20 400 euros HT afin d'assurer la maîtrise d'œuvre de la rénovation du 4ième étage du 6 Place de l'Ancien Foirail pour le compte du Syndicat Territoire d'Energie Gers.

Après débat et vote, le Comité syndical décide :

- De confier la maîtrise d'œuvre de l'opération de rénovation du 4ième étage situé 6 Place de l'Ancien Foirail pour le compte du Syndicat Territoire d'Energie Gers.
- De retenir le Cabinet AIROLDI.
- De valider la proposition financière de 20 400 euros HT d'honoraires du Cabinet d'architecture.
- D'inscrire ces sommes au budget 2027
- D'autoriser le Président du Syndicat Territoire d'Energie Gers à signer l'ensemble des documents liés au contrat de maîtrise d'œuvre.
- D'autoriser le Président à lancer la procédure de marché public à procédure adaptée pour la rénovation du 4ième étage et à signer les documents afférents au marché.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président du Syndicat,

Syndicat Territoire d'Energie Gers

Jean-Guy DUPUY

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le 24/11/2026
ID : 032-253200075-20261120-2026_11_004-DE

REUNION DU COMITE

DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS

DELIBERATION 4

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt novembre à dix heures, le Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, le Président.

Etaient présents :

MM. Jean-Guy DUPUY, Philippe BARON, Jean-Marie BARTOLINI, Christophe BEGUE, Sébastien BIASIOLO, Bruno BLONDEAU, Michel BURGAN, Eric CADORÉ, Christian CARDONA, Didier CAZES, Franck CONDETTE, Cyril COTONAT, Ghislain DE CASTELBAJAC, Marie-Pierre DESBONS, Jean DUCLAVÉ, Roland DUPOUTS, David ESQUIRO, Gilles LABROUCHE, Pierre LACOMME, Guy LACOURT, Patrick LASSALLE, Jérôme LAUDET, Max LEZIAN, Cyrille PARRA, Christiane PIETERS, Paul RANCAN, Jean-Jacques SAGANSAN, Marie-José SEYCHAL, Philippe TERRAIL, Véronique THIEUX-LOUIT

Absents et excusés :

MM. Viviane CYRIAQUE, Pierre DELHOSTE, Marceau DORBES, Philippe DUFOUR, Jérôme GORISSE, Martine LABORDE, Philippe LALANNE, Sébastien LANSMANT, Antoine MENDES, Anne-Aymone PEYRUSSE,

Absents ayant donné pouvoir :

M. Patrick CAPMARTIN : pouvoir à Mme Véronique THIEUX-LOUIT

M. Benoît COUDERT : pouvoir à Paul RANCAN

M. Joël GRACIA : pouvoir à M. Pierre LACOMME

M. Vincent PAILLART : pouvoir à M. Cyril COTONAT

M. Alain POUDES : pouvoir à M. Jean-Guy DUPUY

RECONDUCTION DU MARCHE POUR LE CONTROLE DES OUVRAGES, PAR LE MAITRE D'OUVRAGE, AU SENS DU DECRET N°2011-1697 DU 1ER DECEMBRE 2011 ET DE L'ARRETE DU 14 JANVIER 2013 –

VU la délibération n°6 du mardi 23 septembre 2025 intitulé « Marché pour le contrôle des ouvrages, par le maître d'ouvrage, au sens du décret n°2011-1697 du 1er décembre 2011 et de l'arrêté du 14 janvier 2013 »,

VU l'article R323-30 du Code de l'Energie,

Monsieur le Président rappelle que c'est le Cabinet d'études expertise techniques (CEET) qui a été retenu pour le contrôle des ouvrages de distribution et qu'il a donné satisfaction pour l'exercice 2026. Monsieur le Président rappelle que le marché est conclu pour une durée de 12 mois et qu'il est reconductible une fois pour la même durée.

Monsieur le Président expose que le bureau d'études CEET a parfaitement rempli ces obligations et propose au Comité syndical de reconduire le marché pour une année supplémentaire conformément à l'article 1.3 du règlement de Consultation.

Après débat et vote, le Comité syndical décide de renouveler pour une durée de 12 mois le marché de contrôle des ouvrages à l'entreprise CEET et autorise le Président à signer les documents afférents à cette opération.

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le 24/11/2026
ID : 032-253200075-20261120-2026_11_004-DE

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président du Syndicat,

Syndicat Territoire d'Energie Gers

Jean-Guy DUPUY

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le 24/11/2026
ID : 032-253200075-20261120-2026_11_005-DE

REUNION DU COMITE

DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS

DELIBERATION 5

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt novembre à dix heures, le Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, le Président.

Etaient présents :

MM. Jean-Guy DUPUY, Philippe BARON, Jean-Marie BARTOLINI, Christophe BEGUE, Sébastien BIASIOLO, Bruno BLONDEAU, Michel BURGAN, Eric CADORÉ, Christian CARDONA, Didier CAZES, Franck CONDETTE, Cyril COTONAT, Ghislain DE CASTELBAJAC, Marie-Pierre DESBONS, Jean DUCLAVÉ, Roland DUPOUTS, David ESQUIRO, Gilles LABROUCHE, Pierre LACOMME, Guy LACOURT, Patrick LASSALLE, Jérôme LAUDET, Max LEZIAN, Cyrille PARRA, Christiane PIETERS, Paul RANCAN, Jean-Jacques SAGANSAN, Marie-José SEYCHAL, Philippe TERRAIL, Véronique THIEUX-LOUIT

Absents et excusés :

MM. Viviane CYRIAQUE, Pierre DELHOSTE, Marceau DORBES, Philippe DUFOUR, Jérôme GORISSE, Martine LABORDE, Philippe LALANNE, Sébastien LANSMANT, Antoine MENDES, Anne-Aymone PEYRUSSE,

Absents ayant donné pouvoir :

M. Patrick CAPMARTIN : pouvoir à Mme Véronique THIEUX-LOUIT

M. Benoît COUDERT : pouvoir à Paul RANCAN

M. Joël GRACIA : pouvoir à M. Pierre LACOMME

M. Vincent PAILLART : pouvoir à M. Cyril COTONAT

M. Alain POUDES : pouvoir à M. Jean-Guy DUPUY

RECONDUCTION DU MARCHE 2024/001 : Travaux d'électrification rurale et d'éclairage public – ANNEE 2027 –

Monsieur le Président rappelle les différentes attributions, réparties par lot, du marché public de travaux déposé en Préfecture le 13 janvier 2025 et notifié le 16 janvier 2025, renouvelables trois fois.

Monsieur le Président expose que la durée du marché est fixée à un an et peut faire l'objet de trois renouvellements.

Vu la qualité d'exécution des entreprises et l'appréciation des prix réalisés par la Commission d'appel d'offres (CAO) lors de l'attribution des marchés, Monsieur le Président propose la reconduction pour une année et sollicite du comité l'autorisation de signer l'ensemble des documents afférents à cette opération.

Monsieur le Président demande au comité syndical qu'il soit autorisé à signer l'ensemble des documents associés à ce marché.

Après échanges de vues. Le comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers décide la reconduction d'un an du marché et autorise Monsieur le Président à signer les documents afférents à cette opération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président du Syndicat,

Syndicat Territoire d'Energie Gers

Jean-Guy DUPUY

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le 24/11/2026
ID : 032-253200075-20261120-2026_11_006-DE

REUNION DU COMITE
DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS

DELIBERATION 6

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt novembre à dix heures, le Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, le Président.

Etaient présents :

MM. Jean-Guy DUPUY, Philippe BARON, Jean-Marie BARTOLINI, Christophe BEGUE, Sébastien BIASIOLO, Bruno BLONDEAU, Michel BURGAN, Eric CADORÉ, Christian CARDONA, Didier CAZES, Franck CONDETTE, Cyril COTONAT, Ghislain DE CASTELBAJAC, Marie-Pierre DESBONS, Jean DUCLAVÉ, Roland DUPOUTS, David ESQUIRO, Gilles LABROUCHE, Pierre LACOMME, Guy LACOURT, Patrick LASSALLE, Jérôme LAUDET, Max LEZIAN, Cyrille PARRA, Christiane PIETERS, Paul RANCAN, Jean-Jacques SAGANSAN, Marie-José SEYCHAL, Philippe TERRAIL, Véronique THIEUX-LOUIT

Absents et excusés :

MM. Viviane CYRIAQUE, Pierre DELHOSTE, Marceau DORBES, Philippe DUFOUR, Jérôme GORISSE, Martine LABORDE, Philippe LALANNE, Sébastien LANSMANT, Antoine MENDES, Anne-Aymone PEYRUSSE,

Absents ayant donné pouvoir :

M. Patrick CAPMARTIN : pouvoir à Mme Véronique THIEUX-LOUIT

M. Benoît COUDERT : pouvoir à Paul RANCAN

M. Joël GRACIA : pouvoir à M. Pierre LACOMME

M. Vincent PAILLART : pouvoir à M. Cyril COTONAT

M. Alain POUDES : pouvoir à M. Jean-Guy DUPUY

ELECTION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICES PUBLICS –

Monsieur le Président expose aux membres du Comité que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit l'intervention d'une Commission de Délégation de service Public pour ouvrir les plis et dresser la liste des candidats admis à présenter une offre dans le cadre d'une délégation de service public (art L1411-5 du CGCT).

Cette commission comporte outre le Président du Syndicat Territoire d'Energie Gers qui est membre de droit, cinq membres titulaires et cinq membres suppléants de l'assemblée délibérante élus en son sein au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel (Art. D 1411-3 du CGCT).

En outre, la Commission peut comprendre le comptable public et le représentant du Ministère chargé de la concurrence qui ont voix consultative.

Avant de procéder à cette élection, il convient conformément à l'Art. D1411-5 du CGCT de fixer les conditions de dépôt des listes.

Le Comité, après avoir délibéré, fixe comme suit :

- Les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir,
- Elles pourront être déposées auprès de Monsieur le Président jusqu'à l'ouverture de la séance du Comité syndical au cours duquel il sera procédé à l'élection.

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le 24/11/2026
ID : 032-253200075-20261120-2026_11_006-DE

Le Comité syndical propose d'élire à la Commission de Délégation de Service Public les membres du Syndicat Territoire d'Energie Gers suivants :

Membres titulaires :

- Christian CARDONA
- Michel BURGAN
- Pierre LACOMME
- Jean DUCLAVÉ
- Christiane PIETERS

Membres suppléants :

- Cyril COTONAT
- Marie-Pierre DESBONS
- Martine LABORDE
- Philippe BARON
- Véronique THIEUX-LOUIT

Monsieur le Président prend acte de cette proposition.

Le Comité syndical décide d'élire la Commission de Délégation de Service Public au Syndicat Territoire d'Energie Gers selon la composition suivante :

Membres titulaires :

- Christian CARDONA
- Michel BURGAN
- Pierre LACOMME
- Jean DUCLAVÉ
- Christiane PIETERS

Membres suppléants :

- Cyril COTONAT
- Marie-Pierre DESBONS
- Martine LABORDE
- Philippe BARON
- Véronique THIEUX-LOUIT

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président du Syndicat,

Syndicat Territoire d'Energie Gers

Jean-Guy DUPUY

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le 24/11/2026
ID : 032-253200075-20261120-2026_11_007-DE

REUNION DU COMITE
DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS

DELIBERATION 7

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt novembre à dix heures, le Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, le Président.

Etaient présents :

MM. Jean-Guy DUPUY, Philippe BARON, Jean-Marie BARTOLINI, Christophe BEGUE, Sébastien BIASIOLO, Bruno BLONDEAU, Michel BURGAN, Eric CADORÉ, Christian CARDONA, Didier CAZES, Franck CONDETTE, Cyril COTONAT, Ghislain DE CASTELBAJAC, Marie-Pierre DESBONS, Jean DUCLAVÉ, Roland DUPOUTS, David ESQUIRO, Gilles LABROUCHE, Pierre LACOMME, Guy LACOURT, Patrick LASSALLE, Jérôme LAUDET, Max LEZIAN, Cyrille PARRA, Christiane PIETERS, Paul RANCAN, Jean-Jacques SAGANSAN, Marie-José SEYCHAL, Philippe TERRAIL, Véronique THIEUX-LOUIT

Absents et excusés :

MM. Viviane CYRIAQUE, Pierre DELHOSTE, Marceau DORBES, Philippe DUFOUR, Jérôme GORISSE, Martine LABORDE, Philippe LALANNE, Sébastien LANSMANT, Antoine MENDES, Anne-Aymone PEYRUSSE,

Absents ayant donné pouvoir :

M. Patrick CAPMARTIN : pouvoir à Mme Véronique THIEUX-LOUIT

M. Benoît COUDERT : pouvoir à Paul RANCAN

M. Joël GRACIA : pouvoir à M. Pierre LACOMME

M. Vincent PAILLART : pouvoir à M. Cyril COTONAT

M. Alain POUDES : pouvoir à M. Jean-Guy DUPUY

COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE–

VU l'article L2224-37-1 du Code général des collectivité territoriales,

VU la délibération du vendredi 11 décembre 2015, reçu au contrôle de légalité le 17 décembre 2015, portant création de la Commission consultative visant à coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie,

VU la délibération du mardi 9 juin 2026 de la Communauté de Communes d'Aire-Adour désignant Monsieur Roland DUPOUTS comme membre,

VU la délibération du lundi 13 avril 2026 de la Communauté de Communes d'Armagnac-Adour désignant Monsieur René CASTETS comme membre,

VU la délibération du mercredi 23 septembre 2026 de la Communauté de Communes d'Artagnan-en-Fezensac désignant Madame Barbara NETO comme membre,

VU la délibération du jeudi 16 avril 2026 de la Communauté de Communes d'Astarac-Arros-en-Gascogne désignant Monsieur Jean-Michel LAFFITTE comme membre,

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le 24/11/2026
ID : 032-253200075-20261120-2026_11_007-DE

VU la délibération du lundi 27 avril 2026 de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac désignant Monsieur Jean-Marie MENGELLE comme membre,

VU la délibération du lundi 27 avril 2026 de la Communauté de Communes des Bastides et Vallons du Gers désignant Madame Delphine DUTREY comme membre,

VU la délibération du lundi 18 mai 2026 de la Communauté de Communes des Bastides de Lomagne désignant Monsieur Marceau DORBES comme membre,

VU la délibération du jeudi 16 avril 2026 de la Communauté de Communes des Côteaux d'Arrats-Gimone désignant Monsieur Jean-Claude DUFFAUT comme membre,

VU la délibération du mercredi 15 avril 2026 de la Communauté de Communes de Cœur d'Astarac-en-Gascogne désignant Monsieur Michel BRONNER comme membre,

VU la délibération du jeudi 16 avril 2026 de la Communauté de Communes des Deux Rives désignant Monsieur Jean-Guy DUPUY comme membre,

VU la délibération du lundi 27 avril 2026 de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine désignant Monsieur Philippe CAPDEVILLE comme membre,

VU la délibération du mercredi 22 avril 2026 de la Communauté de Communes du Grand Armagnac désignant Monsieur Gérard GOURGUES comme membre,

VU la délibération du vendredi 17 avril 2026 de la Communauté d'Agglomération du Grand Auch Cœur de Gascogne désignant Monsieur Eric CADORÉ comme membre,

VU la délibération du mercredi 22 avril 2026 de la Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise désignant Madame Gisèle GIMAT comme membre,

VU la délibération du jeudi 23 avril 2026 de la Communauté de Communes du Savès désignant Monsieur Alexandre DUVAL comme membre,

VU la délibération du mardi 5 mai 2026 de la Communauté de Communes du Bastides de la Ténarèze désignant Monsieur Jean RODRIGUEZ comme membre,

VU la délibération du lundi 20 avril 2026 de la Communauté de Communes du Val de Gers désignant Monsieur Philippe LALANNE comme membre,

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le 24/11/2026
ID : 032-253200075-20261120-2026_11_007-DE

Le Comité syndical désigne conformément à l'alinéa 2 de l'Article L2224-37-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) parmi les délégués de l'Assemblée délibérante, les 34 délégués appelés à siéger au sein de la Commission consultative en la personne de :

- Aignan-Plaisance	→	Madame Véronique THIEUX-LOUIT
- Auch	→	Madame Marie-Pierre DESBONS
- Auch Nord	→	Monsieur Philippe TERRAIL
- Bas-Armagnac	→	Monsieur Jean DUCLAVÉ
- Condom	→	Monsieur Philippe DUFOUR
- Eauze-Montréal	→	Madame Martine LABORDE
- Gimont	→	Monsieur Michel BURGAN
- Marciac	→	Monsieur Cyril COTONAT
- Masseube	→	Monsieur Philippe BARON
- Mauvezin	→	Monsieur Jean-Jacques SAGANSAN
- Mirande	→	Monsieur Antoine MENDES
- Lectoure	→	Monsieur Christian CARDONA
- Riscle	→	Monsieur Gilles LABROUCHE
- Valence-sur-Baïse	→	Monsieur Joël GRACIA
- Vallée de la Save	→	Monsieur Pierre LACOMME
- Vic-Fezensac	→	Monsieur Max LEZIAN
- Vallée de Gimone et de l'Arrats	→	Madame Anne-Aymone PEYRUSSE

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le 24/11/2026
ID : 032-253200075-20261120-2026_11_007-DE

En cas d'absence d'un titulaire, il pourra se faire représenter
par un membre du Comité du même secteur d'énergies de son appartenance.

Monsieur Roland DUPOUTS représentant de la Communauté de Communes d'Aire-sur-Adour.

Monsieur René CASTETS représentant de la Communauté de Communes d'Armagnac-Adour.

Madame Barbara NETO représentante de la Communauté de Communes d'Artagnan-en-Fezensac.

Monsieur Jean-Michel LAFFITTE représentant de la Communauté de Communes d'Astarac-Arros-en-Gascogne.

Monsieur Jean-Marie MENGELLE représentant de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac.

Madame Delphine DUTREY représentante de la Communauté de Communes des Bastides et Vallons du Gers.

Monsieur Marceau DORBES représentant de la Communauté de Communes des Bastides de Lomagne.

Monsieur Jean-Claude DUFFAUT représentant de la Communauté de Communes des Côteaux d'Arrats-Gimone.

Monsieur Michel BRONNER représentant de la Communauté de Communes de Cœur d'Astarac-en-Gascogne.

Monsieur David CARDONA représentant de la Communauté de Communes des Deux Rives.

Monsieur Philippe CAPDEVILLE représentant de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine.

Monsieur Gérard GOURGUES représentant de la Communauté de Communes du Grand Armagnac.

Monsieur Eric CADORÉ représentant de la Communauté d'Agglomération du Grand Auch Cœur de Gascogne.

Madame Gisèle GIMAT représentante de la Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise.

Monsieur Alexandre DUVAL représentant de la Communauté de Communes du Savès.

Monsieur Jean RODRIGUEZ représentant de la Communauté de Communes de la Ténarèze.

Monsieur Philippe LALANNE représentant de la Communauté de Communes du Val de Gers.

Monsieur le Président rappelle que le nombre de délégués sera en tant que besoin ajusté en fonction du nombre des EPCI à fiscalité propre représentés au sein de la Commission Consultative de façon à respecter le principe de parité prévu par la loi.

Désigne conformément à l'alinéa 3 de l'Article L2224-37-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Jean-Guy Dupuy en tant que Président de la Commission.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président du Syndicat,

Syndicat Territoire d'Energie Gers

Jean-Guy DUPUY

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le 24/11/2026
ID : 032-253200075-20261120-2026_11_008-DE

REUNION DU COMITE
DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS

DELIBERATION 8

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt novembre à dix heures, le Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, le Président.

Etaient présents :

MM. Jean-Guy DUPUY, Philippe BARON, Jean-Marie BARTOLINI, Christophe BEGUE, Sébastien BIASIOLO, Bruno BLONDEAU, Michel BURGAN, Eric CADORÉ, Christian CARDONA, Didier CAZES, Franck CONDETTE, Cyril COTONAT, Ghislain DE CASTELBAJAC, Marie-Pierre DESBONS, Jean DUCLAVÉ, Roland DUPOUTS, David ESQUIRO, Gilles LABROUCHE, Pierre LACOMME, Guy LACOURT, Patrick LASSALLE, Jérôme LAUDET, Max LEZIAN, Cyrille PARRA, Christiane PIETERS, Paul RANCAN, Jean-Jacques SAGANSAN, Marie-José SEYCHAL, Philippe TERRAIL, Véronique THIEUX-LOUIT

Absents et excusés :

MM. Viviane CYRIAQUE, Pierre DELHOSTE, Marceau DORBES, Philippe DUFOUR, Jérôme GORISSE, Martine LABORDE, Philippe LALANNE, Sébastien LANSMANT, Antoine MENDES, Anne-Aymone PEYRUSSE,

Absents ayant donné pouvoir :

M. Patrick CAPMARTIN : pouvoir à Mme Véronique THIEUX-LOUIT

M. Benoît COUDERT : pouvoir à Paul RANCAN

M. Joël GRACIA : pouvoir à M. Pierre LACOMME

M. Vincent PAILLART : pouvoir à M. Cyril COTONAT

M. Alain POUDES : pouvoir à M. Jean-Guy DUPUY

SOCIETE PUBLIQUE LOCALE AREC OCCITANIE – Approbation de la modification de l'objet social (activité de centrale d'achat) et autorisation de vote du représentant à l'assemblée générale extraordinaire –

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1524-1, L1531-1 et L2121-29,

VU le Code de Commerce, notamment son article L225-96,

VU les statuts de la SPL AREC OCCITANIE, notamment leurs articles 2, 37 et 38,

VU le courrier de la SPL AREC OCCITANIE en date du 20 octobre 2026, transmettant le projet de modification de l'article 2 des statuts et le rapport y afférent,

CONSIDERANT que Territoire d'Energie Gers est actionnaire de la SPL AREC OCCITANIE,

CONSIDERANT que la SPL envisage d'exercer, à titre permanent, une activité de centrale d'achat au sens des articles L2113-2 et suivants du Code de la Commande Publique, ce qui requiert de compléter son objet social,

CONSIDERANT qu'en application de l'article L1524-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à peine de nullité, l'accord du représentant, sur une modification portant sur l'objet social, ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant cette modification ;

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le 24/11/2026
ID : 032-253200075-20261120-2026_11_008-DE

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Article 1 : approuve le projet de modification de l'article 2 des statuts de la SPL AREC OCCITANIE, tel qu'annexé à la présente délibération, portant inscription d'une activité permanente de centrale d'achat ;

Article 2 : autorise son représentant à l'assemblée générale extraordinaire de la SPL AREC OCCITANIE à voter en faveur de la ou des résolutions correspondantes ;

Article 3 : autorise le Président à signer tous actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président du Syndicat,

Syndicat Territoire d'Energie Gers

Jean-Guy DUPUY

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le 24/11/2026
ID : 032-253200075-20261120-2026_11_009-DE

REUNION DU COMITE
DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS

DELIBERATION 9

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt novembre à dix heures, le Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, le Président.

Etaient présents :

MM. Jean-Guy DUPUY, Philippe BARON, Jean-Marie BARTOLINI, Christophe BEGUE, Sébastien BIASIOLO, Bruno BLONDEAU, Michel BURGAN, Eric CADORÉ, Christian CARDONA, Didier CAZES, Franck CONDETTE, Cyril COTONAT, Ghislain DE CASTELBAJAC, Marie-Pierre DESBONS, Jean DUCLAVÉ, Roland DUPOUTS, David ESQUIRO, Gilles LABROUCHE, Pierre LACOMME, Guy LACOURT, Patrick LASSALLE, Jérôme LAUDET, Max LEZIAN, Cyrille PARRA, Christiane PIETERS, Paul RANCAN, Jean-Jacques SAGANSAN, Marie-José SEYCHAL, Philippe TERRAIL, Véronique THIEUX-LOUIT

Absents et excusés :

MM. Viviane CYRIAQUE, Pierre DELHOSTE, Marceau DORBES, Philippe DUFOUR, Jérôme GORISSE, Martine LABORDE, Philippe LALANNE, Sébastien LANSMANT, Antoine MENDES, Anne-Aymone PEYRUSSE,

Absents ayant donné pouvoir :

M. Patrick CAPMARTIN : pouvoir à Mme Véronique THIEUX-LOUIT

M. Benoît COUDERT : pouvoir à Paul RANCAN

M. Joël GRACIA : pouvoir à M. Pierre LACOMME

M. Vincent PAILLART : pouvoir à M. Cyril COTONAT

M. Alain POUDES : pouvoir à M. Jean-Guy DUPUY

POINT ET DECISION SUR LE DEPLOIEMENT DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE ELECTRIQUE (IRVE) –

VU la délibération du 15.03.2023 « Point et décision sur le déploiement des IRVE »

VU la délibération du 28.03.2023 « Point et décision sur le déploiement des IRVE »

VU la délibération du 17.09.2024 « Point et décision sur le déploiement des IRVE »

VU la délibération du 11.09.2025 « Point et décision sur le déploiement des IRVE »

Monsieur le Président précise que les bornes de Saint-Antoine, Lagraulet, Ségos, Caussens, Dému et Lupiac ont été déployées avec succès.

Le projet de la borne du parking de Sansan et de la commune de Mirande ont pris du retard pour des raisons indépendantes de TE32 et sont en attente.

Il est proposé au vote du Comité syndical de donner suite à neuf demandes sur des communes gersoises ayant des offres de service à la disposition des populations et qui devraient satisfaire un niveau d'utilisation acceptable.

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le 24/11/2026
ID : 032-253200075-20261120-2026_11_009-DE

Pour cela, Il est proposé au Comité syndical d'engager une dépense de soixante-dix mille euros HT pour équiper d'une station de charge accélérée les communes de :

Gimont, Mauvezin, L'Isle-Jourdain, La Sauvetat, Bassoues, Manciet, Beaumarchès, Samatan, Termes-d'Armagnac.

Après débat et vote à l'unanimité, le Comité syndical décide :

- De budgétiser la somme de soixante-dix mille euros HT sur l'exercice 2027 ou suivant pour financer neuf stations de charge accélérée sur les communes de Gimont, Mauvezin, L'Isle-Jourdain, La Sauvetat, Bassoues, Manciet, Beaumarchès, Samatan, Termes-d'Armagnac.
- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions pour construire 9 stations dans le cadre du marché à bon de commande en cours.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président du Syndicat,

Jean-Guy DUPUY

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le 24/11/2026
ID : 032-253200075-20261120-2026_11_010-DE

REUNION DU COMITE DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS

DELIBERATION 10

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt novembre à dix heures, le Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, le Président.

Etaient présents :

MM. Jean-Guy DUPUY, Philippe BARON, Jean-Marie BARTOLINI, Christophe BEGUE, Sébastien BIASIOLO, Bruno BLONDEAU, Michel BURGAN, Eric CADORÉ, Christian CARDONA, Didier CAZES, Franck CONDETTE, Cyril COTONAT, Ghislain DE CASTELBAJAC, Marie-Pierre DESBONS, Jean DUCLAVÉ, Roland DUPOUTS, David ESQUIRO, Gilles LABROUCHE, Pierre LACOMME, Guy LACOURT, Patrick LASSALLE, Jérôme LAUDET, Max LEZIAN, Cyrille PARRA, Christiane PIETERS, Paul RANCAN, Jean-Jacques SAGANSAN, Marie-José SEYCHAL, Philippe TERRAIL, Véronique THIEUX-LOUIT

Absents et excusés :

MM. Viviane CYRIAQUE, Pierre DELHOSTE, Marceau DORBES, Philippe DUFOUR, Jérôme GORISSE, Martine LABORDE, Philippe LALANNE, Sébastien LANSMANT, Antoine MENDES, Anne-Aymone PEYRUSSE,

Absents ayant donné pouvoir :

M. Patrick CAPMARTIN : pouvoir à Mme Véronique THIEUX-LOUIT

M. Benoît COUDERT : pouvoir à Paul RANCAN

M. Joël GRACIA : pouvoir à M. Pierre LACOMME

M. Vincent PAILLART : pouvoir à M. Cyril COTONAT

M. Alain POUDES : pouvoir à M. Jean-Guy DUPUY

VIEILLISSEMENT DU RESEAU DE CHARGE DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE ELECTRIQUE (IRVE) : ETAT DES LIEUX ET INVESTISSEMENT–

Monsieur le Président de TE32 rappelle à l'assemblée que les bornes de charge pour le département du Gers ont été construites pour certaines en 2015 et 2016. Ces stations ont donc onze à douze ans d'ancienneté et commencent à dysfonctionner du fait de leur obsolescence électronique et informatique.

Monsieur le Président présente un état des lieux du patrimoine :

- 35 bornes de charge sont jugées préoccupantes pour un bon fonctionnement en recharge accélérée.
- 19 bornes de charge sont jugées conformes au bon fonctionnement en recharge accélérée.
- 5 bornes de charge sont jugées préoccupantes pour un bon fonctionnement en recharge rapide.
- 3 Bornes de charge sont jugées conformes pour un bon fonctionnement en recharge rapide.

Si Territoire d'Energie Gers souhaite renouveler les trente-cinq bornes en charge accélérée et les cinq bornes en charge rapide, il conviendra d'engager une dépense d'environ 265 000 euros HT dans les années à venir pour maintenir un service de charge performant sans tenir compte du déploiement de nouvelles bornes. Pour les cinq bornes rapides, il conviendra d'y ajouter les adaptations au réseau électrique avec des passages de C5 à C4 dont on peut évaluer la dépense à 35 000 euros.

Soit une dépense totale estimée à 300 000 euros HT.

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le 24/11/2026
ID : 032-253200075-20261120-2026_11_010-DE

Monsieur le Président propose au Comité syndical d'engager le renouvellement des bornes de charge jugées préoccupantes dans les conditions définies en début de son intervention.

Il propose d'inscrire la dépense afférente sur le budget 2027 et de prendre toutes les dispositions pour renouveler les quarante bornes en question dans le cadre du marché public intitulé « Travaux d'électrification rurale et travaux associés » qui prévoit ce type de prestation.

Après débat et vote à l'unanimité, le Comité syndical décide :

- De budgétiser la somme de trois cent mille mille euros HT pour financer le renouvellement de 40 bornes de charge sur le département du Gers pour l'exercice comptable 2027.
- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires pour effectuer les travaux afin de remplacer les 40 bornes en question dans le cadre du marché public intitulé « Travaux d'électrification et travaux associés » qui prévoit ce type de prestation.

Fait et valoir, les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président du Syndicat,

Syndicat Territoire d'Energie Gers

Jean-Guy DUPUY

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le 24/11/2026
ID : 032-253200075-20261120-2026_11_011-DE

REUNION DU COMITE DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS

DELIBERATION 11

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt novembre à dix heures, le Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, le Président.

Etaient présents :

MM. Jean-Guy DUPUY, Philippe BARON, Jean-Marie BARTOLINI, Christophe BEGUE, Sébastien BIASIOLO, Bruno BLONDEAU, Michel BURGAN, Eric CADORÉ, Christian CARDONA, Didier CAZES, Franck CONDETTE, Cyril COTONAT, Ghislain DE CASTELBAJAC, Marie-Pierre DESBONS, Jean DUCLAVÉ, Roland DUPOUTS, David ESQUIRO, Gilles LABROUCHE, Pierre LACOMME, Guy LACOURT, Patrick LASSALLE, Jérôme LAUDET, Max LEZIAN, Cyrille PARRA, Christiane PIETERS, Paul RANCAN, Jean-Jacques SAGANSAN, Marie-José SEYCHAL, Philippe TERRAIL, Véronique THIEUX-LOUIT

Absents et excusés :

MM. Viviane CYRIAQUE, Pierre DELHOSTE, Marceau DORBES, Philippe DUFOUR, Jérôme GORISSE, Martine LABORDE, Philippe LALANNE, Sébastien LANSMANT, Antoine MENDES, Anne-Aymone PEYRUSSE,

Absents ayant donné pouvoir :

M. Patrick CAPMARTIN : pouvoir à Mme Véronique THIEUX-LOUIT

M. Benoît COUDERT : pouvoir à Paul RANCAN

M. Joël GRACIA : pouvoir à M. Pierre LACOMME

M. Vincent PAILLART : pouvoir à M. Cyril COTONAT

M. Alain POUDES : pouvoir à M. Jean-Guy DUPUY

VOTE D'UNE MOTION pour le renforcement des capacités du réseau électrique sur le secteur de Masseube et la mise en œuvre de solutions innovantes de stockage d'électricité–

Monsieur Philippe Baron propose à Monsieur le Président du Syndicat Territoire d'Energie une motion pour le renforcement des capacités du réseau électrique sur le secteur de Masseube et la mise en œuvre de solutions innovantes de stockage d'électricité.

Monsieur le Président propose au Comité syndical de lire celle-ci afin d'acculturer les élus aux difficultés rencontrées par les producteurs photovoltaïques sur cette partie du territoire. Il propose aussi au Comité syndical d'adopter cette motion et demande l'autorisation de porter celle-ci auprès de RTE, ENEDIS, la CRE, les services de l'Etat, les parlementaires du Gers et la FNCCR.

Après débat et vote à l'unanimité, le Comité syndical :

- Affirme la nécessité d'apporter une réponse structurelle à la saturation du réseau électrique du secteur de Masseube ;
- Demande à RTE et Enedis d'engager une démarche commune pour étudier les deux solutions proposées et d'apporter des réponses précises sur leur faisabilité technique, leurs délais et leur financement ;

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le 24/11/2026
ID : 032-253200075-20261120-2026_11_011-DE

- Sollicite la prise en compte des besoins du territoire dans la planification régionale des investissements électriques et dans le cadre du S3REnR ;
- Souhaite que la CRE puisse accompagner la mise en place d'une expérimentation de stockage par batteries sur le réseau de distribution ;
- Mandate le Président de Territoire d'Énergie Gers pour porter cette motion auprès de RTE, d'Enedis, de la Commission de régulation de l'énergie, des services de l'État et des parlementaires du Gers, et engager toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvreFait et valoir, les jour, mois et an ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président du Syndicat,

Territoire d'Energie Gers Syndicat

Jean-Guy DUPUY

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le 24/11/2026
ID : 032-253200075-20261120-2026_11_011-DE

MOTION

Pour le renforcement des capacités du réseau électrique sur le secteur de Masseube et la mise en œuvre de solutions innovantes de stockage de l'électricité

Présentée à l'Assemblée Générale en date du 20 novembre 2026

Le Comité syndical du Territoire d'Energie Gers,

Considérant que le secteur de Masseube est alimenté par un réseau électrique 30 000 volts en provenance de Mirande et dispose d'un poste de répartition assurant la transformation du 30 000 volts en 20 000 volts pour alimenter le réseau public de distribution ;

Considérant que les capacités actuelles de cette infrastructure ne permettent plus d'accueillir de nouvelles installations de production photovoltaïque, qu'elles soient pilotables ou non pilotables, dans des conditions satisfaisantes de raccordement ;

Considérant que cette situation pénalise directement le développement économique du territoire et la transition énergétique locale ;

Considérant que 16 exploitations agricoles ayant obtenu un permis de construire pour la réalisation de hangars photovoltaïques se trouvent aujourd'hui dans l'impossibilité de concrétiser leurs projets faute de solution de raccordement dans des délais acceptables ;

Considérant également que la commune de Masseube, malgré l'obtention d'une autorisation d'urbanisme pour un projet de couverture photovoltaïque du parking du stade de rugby, ne peut pas davantage obtenir son raccordement au réseau ;

Considérant que cette situation risque de décourager durablement les investissements privés et publics et de compromettre les perspectives de développement des énergies renouvelables sur le territoire ;

Considérant que le renforcement des infrastructures électriques constitue une condition indispensable à l'aménagement équilibré des territoires ruraux et à leur capacité à prendre part à la transition énergétique ;

Considérant que plusieurs solutions techniques peuvent être envisagées pour répondre à cette situation, mais que leur mise en œuvre nécessite aujourd'hui une mobilisation des gestionnaires de réseaux et une clarification des modalités de financement ;

Considérant enfin que les solutions de stockage de l'électricité et de flexibilité constituent des leviers complémentaires au renforcement traditionnel des réseaux électriques ;

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le 24/11/2026
ID : 032-253200075-20261120-2026_11_011-DE

Le Comité syndical de Territoire d'Énergie Gers demande :

1. Le renforcement de l'alimentation électrique du secteur de Masseube

Que RTE et Enedis engagent conjointement les études nécessaires à la réalisation d'une alimentation électrique en 63 000 volts depuis Mirande et à la construction d'un poste source 63 000 volts / 20 000 volts sur le secteur de Masseube.

Que les gestionnaires de réseaux clarifient les conditions de réalisation de cette infrastructure, la répartition de la maîtrise d'ouvrage et les modalités de financement de l'opération.

Que les besoins identifiés sur ce secteur, notamment les projets agricoles et communaux actuellement bloqués, soient pleinement pris en compte dans les travaux d'évolution du Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR), afin d'identifier les possibilités de financement et de mutualisation des investissements.

2. L'expérimentation d'une solution de stockage par batteries au service du réseau de distribution

Que soit étudiée la possibilité d'implanter un parc de batteries à proximité du poste de répartition de Masseube, permettant de stocker une partie de la production photovoltaïque locale lors des périodes de forte injection et de restituer cette énergie lorsque les conditions du réseau le permettent.

Que cette solution fasse l'objet d'une étude technico-économique associant Enedis, afin de déterminer les capacités de stockage nécessaires, les conditions de raccordement, les modalités de pilotage et les conditions de rémunération des services rendus au réseau.

Que les modalités de contractualisation entre Enedis et un opérateur de stockage soient étudiées afin de permettre la mobilisation effective de ces capacités au bénéfice du réseau public de distribution.

3. Une évolution du cadre réglementaire pour permettre l'expérimentation de solutions innovantes

Que la Commission de régulation de l'énergie (CRE) soit saisie afin d'examiner les conditions dans lesquelles une expérimentation de stockage par batteries pourrait être mise en œuvre sur le secteur de Masseube, dans le cadre d'un dispositif contractuel avec Enedis.

Que cette expérimentation puisse s'inscrire dans la continuité des démarches engagées sur le réseau de transport exploité par RTE en matière de stockage et de gestion des congestions, et permettre d'étendre ces possibilités au réseau public de distribution lorsque les solutions traditionnelles de renforcement ne peuvent être mises en œuvre dans des délais ou des conditions économiques satisfaisants.

En conséquence, le Comité syndical :

- **AFFIRME** la nécessité d'apporter une réponse structurelle à la saturation du réseau électrique du secteur de Masseube ;
- **DEMANDE** à RTE et Enedis d'engager une démarche commune pour étudier les deux solutions proposées et d'apporter des réponses précises sur leur faisabilité technique, leurs délais et leur financement ;
- **SOLLICITE** la prise en compte des besoins du territoire dans la planification régionale des investissements électriques et dans le cadre du S3REnR ;
- **SOUHAITE** que la CRE puisse accompagner la mise en place d'une expérimentation de stockage par batteries sur le réseau de distribution ;
- **MANDATE** le Président de Territoire d'Énergie Gers pour porter cette motion auprès de RTE, d'Enedis, de la Commission de régulation de l'énergie, des services de l'État et des parlementaires du Gers, et engager toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

La présente motion sera transmise aux organismes et autorités concernés.